Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260518-2026_05_12_02-DE

Mardi 12 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mai, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 13
Nombre de votants 12
Date de la convocation 6 Mai 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine
BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte
MONNIER Karine LE BRUN Delphine RETO Ronan
PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine
BOURHIS Typhaine
ABSENTS
EXCUSES BOLAN Alexandre
NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Ronan RETO

Vote du Compte financier unique du budget Principal

Délibération 2026-05-12-02

Le vote a lieu hors la présence de Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 23 février 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le Compte Financier Unique de 2025, qui laisse apparaître un excédent de 86 620.48 € en section de fonctionnement et un excédent de 35 411.51 € en section d'investissement après restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260518-2026_05_12_02-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	610 027.71
Recettes :	696 648.19
Résultat de l'exercice :	86 620.48
Excédent reporté de 2024 :	0
Résultat de clôture :	**86 620.48**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	590 889.76
Recettes :	647 734.07
Résultat de l'exercice :	56 844.31
Déficit reporté de 2024 :	-26 609.26
Résultat de clôture :	**30 235.05**
Restes à réaliser en Investissement	
Dépenses à réaliser :	**62 191.81**
Recettes à réaliser :	**67 368.27**
Excédent global de clôture hors restes à réaliser	**116 855.53**
Excédent global de clôture (avec les restes à réaliser)	**122 031.99**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 15 mai 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Raymond HOUEIX
MAIRE

Ronan RETO
Le secrétaire de séance